

et demi de dollars, est-ce là une preuve de confiance ?

Depuis un mois et demi la banque Jacques-Cartier travaille ses déposants pour obtenir des délais de paiement. Elle fait de la réclame dans les journaux quotidiens et dans le *Moniteur du Commerce*, pour attirer les signatures, et les signatures tardent à venir, est-ce là une preuve de confiance ?

Evidemment non.

N'est-ce pas plutôt la preuve que la banque Jacques-Cartier ne trouvera plus crédit chez ceux qui portent leur argent aux banques ?

Mais alors la banque n'est pas dans la position du marchand qui, avec des délais, a obtenu un nouveau crédit.

Et si ce dernier peut reprendre les affaires grâce à ce crédit, la première ne le peut pas, faute de crédit.

La comparaison de notre confrère pêche donc par la base.

*La Banque Jacques Cartier étant une institution canadienne-française devrait plutôt, dans la phase difficile qu'elle traverse, recevoir un appui patriotique. Dans un cas semblable, nos concitoyens de langue anglaise éviteraient au moins les commentaires propres à diminuer la valeur du gage des créanciers sur l'actif de l'institution.*

Il appartient bien au *Moniteur du Commerce*, le protecteur des banques canadiennes françaises que nous avons montré dans notre précédent numéro, de tenir un pareil langage.

Il y a une question d'affaires et non une question de patriotisme en jeu.

Et, s'il y avait une question de patriotisme, elle consisterait à éviter que la banque Jacques Cartier se lance à nouveau dans les entreprises avec son capital insuffisant, et compromette davantage l'argent des déposants.

Les commentaires, quels qu'ils soient, ne peuvent diminuer la valeur du gage des créanciers. Ce gage vaut ce qu'il vaut par lui-

même et quand bien même la banque rouvrirait ses portes, elle est incapable de faire que son portefeuille acquière un centin de plus-value pour le papier qu'elle détient actuellement. Si ses débiteurs sont bons, ils paieront ; s'ils sont mauvais, ils ne paieront pas. Le *Moniteur* aura beau publier article sur article, il n'augmentera ni ne diminuera la valeur de l'actif actuel de la banque.

*Le PRIX COURANT, lui, ne veut pas cela; c'est, on le devine, la disparition de la Banque Jacques Cartier à courte échéance qu'il désire, sans se préoccuper des ruines que cette disparition entraînera.*

Il n'y a là que du verbiage.

Nous pourrions nous dispenser de répondre, mais pendant que nous y sommes, nous ne laisserons rien de côté.

Est-ce la disparition de la banque qui entraînera des ruines ou bien la situation malheureuse dans laquelle la banque se débat ?

Elle demande douze mois pour payer ses créanciers. En supposant qu'elle paie au bout de douze mois, il ne lui reste plus rien et elle disparaît. Dans ce cas, il n'y a pas de ruines.

C'est donc une erreur de dire que sa disparition, en terme général, entraînera des ruines.

Mais si, privée de la confiance de ses créanciers, la banque est remise entre les mains de liquidateurs, elle disparaît également.

Dans ce cas, les ruines, si ruines il y a, proviendront non pas du fait de la disparition de la banque, mais bien de ce que son actif est insuffisant pour couvrir son passif.

Notre confrère a, nous l'espérons, assez d'intelligence pour comprendre que de la valeur réelle de l'actif seule dépend le sort des déposants.

S'il est assez intelligent pour le comprendre, il se demandera pourquoi il a écrit le paragraphe auquel nous venons de répondre.